

## **La nouvelle frontière de l'économie sociale et solidaire, Alternatives économiques, 5 novembre 2018**

L'ESS doit prendre toute sa place dans le changement nécessaire de notre modèle économique. Des initiatives seront présentées aux Journées de l'économie autrement, un événement organisé pour la troisième année consécutive à Dijon, les vendredi 23 et samedi 24 novembre 2018, à l'initiative du magazine Alternatives Economiques.

L'économie sociale et solidaire (ESS) s'est progressivement affirmée au cours des dernières décennies comme une composante essentielle du tissu économique et social. Ses organisations emploient ainsi plus de 10 % de la population active dans des secteurs aussi variés que la banque et l'assurance, le commerce, l'action sanitaire et sociale, l'éducation et la formation, les loisirs et la culture...

Quelles conditions faut-il remplir pour relever de l'ESS ? La loi du 31 juillet 2014, dite « loi Hamon », reconnaît cette qualité à toutes les associations, coopératives, mutuelles et fondations, ainsi qu'aux entreprises sociales. Les premières ont en commun leur non-lucrativité et le fait d'avoir un objet social et une gouvernance contrôlée sur un mode démocratique par leurs membres. Quant aux entreprises sociales, elles s'engagent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance et à réinvestir l'essentiel de leurs excédents dans leur activité, qui doit être à forte utilité sociale : préservation de l'environnement, aide aux personnes en difficulté, insertion par l'activité économique.

Bref, les organisations de l'ESS se distinguent des sociétés de capitaux dont le seul objectif est de faire du profit, et où les propriétaires du capital détiennent le pouvoir, par leurs statuts ou par leur objet social.

Le rapport Notat-Sénard publié au printemps, en préparation de la loi Pacte, actuellement devant le Parlement, est cependant venu brouiller les cartes en affirmant que : « *Si l'économie sociale et solidaire a constitué une "troisième voie" entre l'action publique et l'économie de marché, il semble qu'une autre voie puisse se dessiner, celle d'une économie responsable, parvenant à concilier le but lucratif et la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux.* » De fait, à l'heure où l'urgence est de changer de modèle économique pour répondre à la crise écologique, sociale et démocratique qui mine notre société, nombreux sont ceux qui considèrent que l'enjeu est moins d'étendre le champ de l'ESS que de modifier le logiciel de toutes les entreprises.

Une position d'autant plus réaliste que le combat pour changer notre modèle économique traverse aussi l'ESS... De fait, le respect des statuts ne vaut pas toujours vertu. Une large partie de la coopération agricole s'obstine à défendre un modèle agro-industriel dépassé ; de même, les grandes coopératives de commerçants comme E.Leclerc ne se distinguent guère des Carrefour ou Auchan, à la différence d'un réseau comme Biocoop ; quant aux grandes banques coopératives, tel le Crédit agricole, elles ont fait autant de bêtises que les banques capitalistes. Les entrepreneurs sociaux ? Ils sont dynamiques, porteurs d'innovation sociale, mais certaines *start-up* du social ont parfois un petit côté retour de la charité, dans un contexte d'affaiblissement de l'Etat social.

Et si une large partie de l'ESS, dans ses différentes composantes, défend un nouveau modèle de développement, plus écolo, plus démocratique, plus social, soucieux de produire des biens et services réellement utiles et d'offrir des emplois à tous, les organisations qui le portent peinent à changer d'échelle.

### **Transformer et développer**

Dans ces conditions, l'enjeu est moins de défendre le pré carré de l'ESS, telle qu'elle est définie par la loi, que de la transformer et de la développer pour en faire un des moteurs de la transformation nécessaire de notre modèle d'activité. Dans ce contexte, la nouvelle frontière que doit se donner l'ESS consiste à prendre le meilleur de ses différentes composantes. Des défenseurs des statuts, il lui faut garder la gouvernance démocratique en l'étendant à toutes les parties prenantes ; des entrepreneurs sociaux, il lui faut reprendre le

sens de l'initiative et de l'innovation sociale ; des acteurs de l'économie solidaire, la volonté de construire des modèles d'activité soutenables ancrés dans les territoires. Les initiatives mises en valeur dans ce dossier montrent que c'est possible. Elles seront présentées et débattues lors des [Journées de l'économie autrement](#) de Dijon des 23 et 24 novembre. Reste que cette ESS, sociale, écologique et démocratique, répondant aux besoins sociaux, ne montera en puissance que si les pouvoirs publics s'engagent à ses côtés.

La loi Pacte, dans cette perspective, est décevante. Elle déçoit tout d'abord tous ceux qui attendaient une modification, même marginale, du logiciel qui fonde notre système économique. La nouvelle rédaction des articles du code civil définissant l'entreprise n'introduit aucune contrainte réelle en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il n'est pas non plus prévu d'extension significative de la codétermination au sein des conseils d'administration des sociétés de capitaux. Quant à la création d'un statut d'entreprise à mission, à l'instar de ce qui existe notamment dans certains Etats américains, elle est prévue dans le projet de loi Pacte, mais ce statut ne pourrait concerner que les entreprises qui souhaitent adjoindre à leur but lucratif une finalité d'ordre social ou environnemental.

**Une reconnaissance encore insuffisante** (Trois questions à Marie-Martine Lips, présidente du CNCress (Conseil National des Chambres régionales d'économie sociale et solidaire))

### **L'économie sociale et solidaire (ESS) est-elle entendue aujourd'hui ?**

La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'ESS demeure insuffisante, de même que la prise en compte des spécificités de ses organisations, en dépit des réponses apportées à de multiples enjeux sociaux et environnementaux sur les territoires. De même, l'action des Cress [chambres régionales de l'économie sociale et solidaire] en faveur du développement de ce mode d'entreprendre mériterait d'être mieux soutenue.

### **Quatre ans après le vote de la loi Hamon, beaucoup reste donc à faire...**

Le gouvernement actuel reconnaît l'ESS, rattachée au ministère de la Transition écologique et solidaire. Dans la pratique, nous avons cependant du mal à voir sa place reconnue lors du travail parlementaire. On l'a encore vu récemment avec la loi sur la formation, qui n'associe pas les organisations représentatives de l'ESS, malgré l'intervention de certains députés.

### **La promesse d'un changement d'échelle va-t-elle se concrétiser ?**

Pour l'instant, nous n'avons pas vraiment d'éléments au-delà de ce qui a été mis en avant en matière d'innovation sociale. Au-delà du soutien au développement de quelques structures innovantes, l'enjeu est de pérenniser toutes les organisations dont l'activité ne peut être seulement financée par des ressources marchandes, notamment là où les associations sont en pointe – action sociale, culture, sport et loisirs. Ce constat vaut aussi pour les activités qui concourent au développement des territoires, notamment en zone rurale, souvent portées par des Scic [sociétés coopératives d'intérêt collectif], que ce soit dans les domaines de la production d'énergies renouvelables, de l'économie circulaire ou encore de la production et distribution de produits bio.

Qu'Emmanuel Macron et son ministre de l'Economie Bruno Le Maire ne souhaitent pas imposer aux entreprises de fortes contraintes n'est pas une surprise. En revanche, à l'heure où la transition écologique et solidaire est confiée à un ministre d'Etat, on aurait attendu que des mesures fortes soient prises afin de soutenir le changement d'échelle des entreprises qui s'inscrivent dans cette démarche, et s'efforcent de satisfaire autrement nos besoins en énergie, en alimentation, en mobilité, en culture, en loisirs, en action sociale... Bref, tous les secteurs où une ESS sociale et écologique s'affirme.